

COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS DE 30 AGENTS ET DE MOINS DE 30 AGENTS CNRACL

Propositions de garanties

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL ou détachés

Proposition en capitalisation sans reprise des antécédents

Ensemble des garanties : Décès CITIS (Accident ou Maladie imputable au service y compris temps partiel thérapeutique) Longue maladie, Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) Maternité, Paternité et Accueil de l'Enfant, Adoption Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)	
Sans franchise sauf franchise 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire. Prise en charge des indemnités journalières à hauteur de 80 %	7,59 %
Sans franchise sauf franchise 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire. Prise en charge des indemnités journalières à hauteur de 80 %	6,69 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou détachés et agents non titulaires

Ensemble des garanties : Décès, Maladie ordinaire, CITIS (Accident ou Maladie imputable au service), Grave maladie Maternité, Paternité et Accueil de l'Enfant, Adoption	
Sans franchise sauf franchise 20 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire.	1,00 %